Image not found or type unknown

Résiliation de bail : 1 ou 3 mois

Par **cimer**, le **26/01/2010** à **16:45**

Bonjour,

Actuellement locataire d'un studio meublé en résidence privé, je voudrais résilier mon bail avec un préavis d'un mois ce qui devrait être la cas pour un logement meublé.
Les gestionnaire de la résidence, mon expliqué que comme le contrat de location est un contrat de location de studio nue + un contrat de location de meuble, je devais donner un préavis de 3 mois. À noter qu'il m'est impossible de résilier le contrat de location de meuble sans résilier le contrat de location nue.
Après plusieurs recherche sur internet, je n'est rien trouvé pour infirmer ou confirmer leur dire.
J'aurais donc voulue avoir votre avis.

Merci pour vos réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés